

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 19 décembre 2022 à 17 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-12-807

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-808

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

22-12-809

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre dernier se fera à une séance subséquente.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-810

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA CAPTATION DES SÉANCES

D'autoriser la signature de l'entente relative à la captation des séances à intervenir avec monsieur Nicolas Chantal, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-811

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME AU COEUR DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT la rencontre avec les organismes de la région tenue le 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'organisme Au Cœur de l'Arbre présente un budget déficitaire en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé à ladite rencontre que chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle puisse aider financièrement l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'organisme Au Coeur de l'Arbre situé au 744, chemin Guénette à Lac-des-Écorces à titre de contribution financière pour éponger le déficit 2022 et permettre à l'organisme d'avoir accès à des subventions gouvernementales.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-812

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-21 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE À ÊTRE VERSÉE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX OFFERTS AUX PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS D'UNE ROULOTTE OU MAISON MOBILE, AFIN D'ÉTABLIR LES TAUX DE LOCATION ET D'IMPOSITION DE PERMIS POUR L'ANNÉE 2023

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 4-21 visant à remplacer l'article 2, abroger les articles 3 et 4 et modifier l'article 5 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile, afin d'établir les taux de location des terrains de l'Île Bell ainsi que l'imposition de permis à compter du 1^{er} janvier 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-813

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-22 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE POUR L'ANNÉE 2023

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 5-22 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-814

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-19 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2023

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 8-19 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-815

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-16 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2023

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-16 visant à modifier l'article 7 du règlement 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-816

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-16 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 176-16 visant à modifier le 1^{er} alinéa et le paragraphe 11 de l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques afin d'ajouter le traitement des matières compostables et de modifier le tarif annuel imposé pour l'année 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-817

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407 RELATIF À DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE CONCASSAGE DE TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 407 visant à décréter des dépenses en immobilisations de 944 400 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires pour l'année 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-818

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408 RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 408 visant à prévoir les taux de taxation rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

22-12-819

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 406, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 176 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 406, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-820

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LA FACTURATION DIVERSE POUR L'ANNÉE 2023

De fixer, pour l'année 2023 incluant les arrérages au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt sur la facturation diverse échue à 15 % par an.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-821

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES DUES ET LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

De fixer le taux d'intérêt pour les taxes dues et à échoir ainsi que les droits sur les mutations immobilières à 15 % par an, à la date de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-822

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES ET APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02 POUR LA LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DES TRAVAUX DE PAVAGE 2021, DEVIS VML-G-21-19

CONSIDÉRANT la réception définitive des ouvrages prononcée le 8 novembre 2022 pour les travaux de pavage 2021, devis VML-G-21-19;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit la libération finale de la retenue contractuelle lors de la réception définitive des ouvrages, soit 12 mois après la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 28 novembre 2022, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02;

EN CONSÉQUENCE, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gay, à l'approbation du certificat de paiement numéro 02 en regard du contrat VML-G-21-19 pour les travaux de pavage 2021 au montant de 5 055,20 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavages Multipro inc.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 345.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-823

APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 01, RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES ET APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL – PROGRAMME ACCÉLÉRATION 2022, DEVIS VML-G-22-19

CONSIDÉRANT les travaux additionnels suivants pour le contrat de pavage en milieux semi-urbain et rural – programme Accélération 2022 :

- Travaux supplémentaires 01 – Rechargement granulaire 25 mm sur le chemin du 5^e-Rang Nord : 2 931,08 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 416 188,88 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 28 novembre 2022, à l'effet de procéder à l'approbation des travaux supplémentaires 01 et du certificat de paiement numéro 01 au montant de 419 119,96 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des ouvrages prononcée le 30 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit la libération de la moitié de la retenue contractuelle lors de ladite réception provisoire;

EN CONSÉQUENCE, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gay, à l'approbation du certificat de paiement numéro 01 en regard du contrat VML-G-22-19 pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural – programme Accélération 2022, au montant de 419 119,96 \$ plus les taxes applicables.

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 41 912,00 \$ plus les taxes applicables.

De procéder à la libération de la moitié de la retenue, soit un montant de 20 956,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavages Multipro inc., soit un montant de 398 163,96 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 395.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-824

ADJUDICATION DE L'ITEM 3.0 DU DEVIS VML-G-22-30 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE PARENT

CONSIDÉRANT l'adjudication des items 1.0 et 2.0 du devis VML-G-22-30 – projet de reconstruction de la rue Parent respectivement les étapes de relevés et conception des plans et devis adjudgé à Équipe Laurence inc. au montant de 30 690 \$ plus les taxes applicables, résolution numéro 22-06-445;

CONSIDÉRANT que l'item 3.0 du devis relativement à la surveillance des travaux au montant de 10 700 \$ plus les taxes applicables n'a pas été adjudgé;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 403 relatif au projet de reconstruction de la rue Parent;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger l'item 3.0 du devis VML-G-22-30 – projet de reconstruction de la rue Parent à Équipe Laurence inc. au montant de 10 700 \$ plus les taxes applicables.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement 403.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-12-825

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire